



FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ L'ORGEOLE

AVEIZE



Reconnue d'utilité publique



BIENVENUE À VOUS !

Toutes les équipes du foyer d'accueil médicalisé *L'Orgeole* vous souhaitent la bienvenue. Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous offrir au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être personnel.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de l'établissement et les détails de la vie pratique. Nous vous invitons à le lire et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Vous accompagner dans vos choix de vie et d'activités, assurer votre sécurité, respecter votre intimité, tels sont les buts de notre travail et de notre présence auprès de vous, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



VOTRE CADRE DE VIE

Le foyer d'accueil médicalisé *L'Orgeole* est situé dans les monts du Lyonnais, à proximité du village d'Aveize, dans un environnement calme et verdoyant.

Établissement pluridisciplinaire et compétent dans la prise en charge de personnes adultes cérébrolésées en situation de handicap, il dispose actuellement d'une capacité de **10 places** avec un accueil de type permanent (8 places) et temporaire (2 places) pour 30 places autorisées.

Le personnel accompagne chaque résident dans la mise en place d'un projet de vie personnalisé définissant les moyens mis en œuvre pour le maintien de l'autonomie et des liens sociaux.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que vous soyez chaleureusement entouré(e) et puissiez bénéficier d'une prise en charge adaptée à vos besoins.



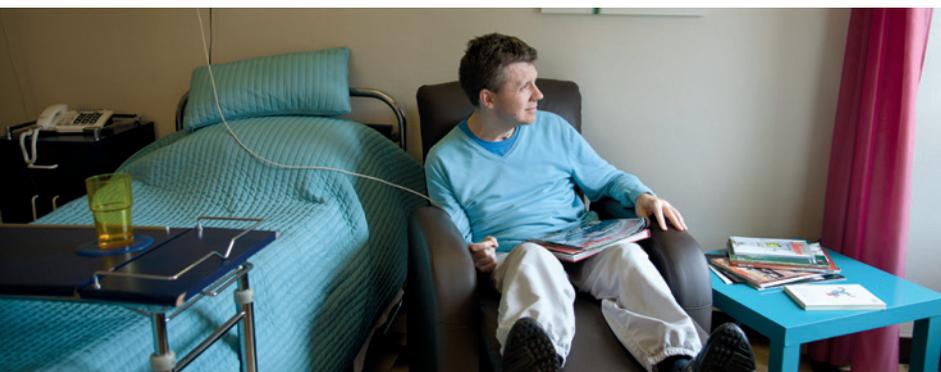
CHEZ VOUS, POUR VOUS

D'une superficie de 16 à 33 m², toutes les chambres sont meublées (lit, table de chevet, chaise, étagères de salle de bains et placard de rangement) et équipées d'un téléviseur. Pour vous y sentir en sécurité, chacune dispose d'un système d'appel d'urgence qui vous permet d'entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Vous pouvez aménager et décorer votre chambre comme vous le souhaitez. Les logements sont tous équipés d'une prise téléphonique. L'activation de la ligne se fait sur votre demande ou sur celle de votre représentant légal. Une connexion Internet est disponible dans la salle d'animation. Vous pouvez vous connecter avec un ordinateur personnel et posséder du matériel audio-vidéo s'il est conforme aux règles de sécurité.

Dans votre chambre, vous êtes chez vous. Vous pouvez y recevoir votre famille ou vos amis quand vous le désirez, dans le respect des horaires du règlement de fonctionnement de l'établissement. Pour y entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

Vous pouvez accéder en toute liberté à l'ensemble des locaux collectifs intérieurs et extérieurs, dans le respect des activités qui s'y déroulent. Divers espaces à usage collectif sont présents sur le site : espaces cafétéria/boutique et animation, chapelle, plateaux techniques de rééducation, salon de coiffure, espaces verts.



À SAVOIR

- Le personnel en charge de l'entretien et de l'hygiène assure **le ménage** quotidien des chambres et des espaces communs. L'entretien de l'espace privé est important, à ce titre vous serez amené(e) à participer au nettoyage de votre chambre.
- **Le linge de maison** (draps, serviettes de table et linges de toilette) est fourni et entretenu par l'établissement. Nous nous chargeons également du blanchissage de votre linge personnel qui sera étiqueté à votre nom par notre prestataire. En revanche, il vous appartient de prévoir le nettoyage des vêtements délicats comme les robes, les lainages ou les manteaux, avec l'aide de votre famille si nécessaire.
- Chaque jour, **le courrier** est distribué par le personnel de l'établissement. Vous pouvez déposer à l'accueil ou faire déposer par un membre de l'équipe les lettres que vous souhaitez envoyer.
- **Les travaux quotidiens** au sein de la structure et du parc sont pris en charge par l'agent d'entretien.
- Les conditions de la pratique religieuse ou philosophique, y compris la visite de représentants de différents cultes, sont facilitées pour les personnes qui en font la demande.
- **Un salon de coiffure** est ouvert le jeudi matin au sein de l'établissement. Vous pouvez être accompagné(e) dans un salon de coiffure de proximité si vous le souhaitez.
- Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans le **coffre** de l'établissement.



VOTRE BIEN-ÊTRE

Accueillir, écouter, soutenir, apporter des soins, apaiser les inquiétudes lorsqu'elles se manifestent : tel est le rôle de l'équipe pluridisciplinaire du foyer d'accueil médicalisé *L'Orgeole*. L'objectif est de vous permettre de retrouver l'énergie et les ressources nécessaires à votre équilibre. Lors de votre admission, vous rencontrerez :

- les représentants de la direction, des services administratifs et de l'encadrement ;
- **l'équipe pluridisciplinaire**, constituée d'un médecin coordonnateur, d'une infirmière, d'aides-soignants, d'aides médico-psychologiques, d'un éducateur spécialisé, d'agents de service hospitalier.
- Cette équipe est complétée d'une assistante de service social, d'un kinésithérapeute, d'un ergothérapeute, d'une psychomotricienne, d'une orthophoniste, de professeurs d'activités physiques adaptées et d'une psychologue.

Une cuisine équilibrée

La cuisine est confiée à un prestataire extérieur. Les menus sont variés, équilibrés et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration. Les repas tiennent compte des goûts et des régimes prescrits, ainsi que des recommandations de la commission de restauration. Hormis le petit déjeuner, les repas sont pris en commun dans la salle à manger :

- le petit déjeuner dans les chambres de 8h à 8h30 ;
- le déjeuner à 12h ;
- le goûter/collation à 16h/16h30 ;
- le dîner à 18h45.

Si votre état de santé l'exige, des plateaux sont servis dans les chambres.

Visites

Votre famille et vos amis sont les bienvenus, leur présence à vos côtés est importante. Ils peuvent venir vous rendre visite tous les jours, et déjeuner ou dîner dans l'établissement. Il suffit pour cela de prévenir l'équipe 72 heures à l'avance.

Activités

Des activités de loisirs, socio-éducatives et culturelles sont proposées tant dans l'établissement qu'à l'extérieur.

Individuelles ou collectives, ces activités constituent un support majeur concernant la stimulation des fonctions cognitives, la valorisation des capacités physiques et de l'expression artistique et créative.

Elles sont proposées en fonction des goûts personnels et de la capacité physique et/ou psychique à pouvoir les pratiquer.

Tranquillité et confort de chacun

Il est essentiel de respecter la tranquillité de l'établissement. Vous devez veiller à ne pas être bruyant en utilisant vos radio, télévision, téléphone ou en accueillant vos proches, ceci afin de préserver le sommeil et l'intimité de chacun. Lors de votre admission, un règlement intérieur vous sera remis.

Pour respecter les prescriptions liées aux traitements médicaux, les boissons alcoolisées sont strictement interdites dans l'établissement.

Vivre ensemble en toute sécurité

Pour votre sécurité, pour votre santé et celle des autres, veuillez respecter l'interdiction de fumer dans les locaux (décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006).

Le règlement relatif à la sécurité incendie s'impose à tous, résidents, personnels et visiteurs. Les salariés de l'établissement ayant suivi une formation de sécurité incendie indiqueront les instructions à suivre en cas de nécessité. En cas d'alerte, il est recommandé de rester calme et de suivre les consignes prévues à cet effet.



Les sorties et vacances

À tout moment vous pouvez vous promener dans l'enceinte de l'établissement. Prévenez-nous simplement de votre absence. Vous pouvez aussi partir en week-end ou en vacances avec votre famille.

La gestion de l'argent personnel

Sont à votre charge les petites dépenses (produits d'hygiène et de beauté, sorties personnelles et petits achats divers) mais également les dépenses telles que le coiffeur, les vêtements, les meubles ou la décoration pour votre chambre, les séjours de vacances... L'éducateur spécialisé vous aidera, en lien avec votre représentant légal, dans la gestion de votre argent de poche.

Vie privée

Vous pouvez être amené(e) à nouer des relations affectives avec un autre résident ou une personne extérieure à l'établissement. Les personnels doivent respecter votre intimité, à condition qu'il s'agisse d'une relation consentie librement et de manière éclairée. Le personnel médical vous proposera une rencontre pour en parler et répondre à vos questions.

QUALITÉ DES SOINS

Le foyer d'accueil médicalisé *L'Orgeole* garantit la qualité des soins prodigués et des personnels engagés en lien avec les autorités de tarification (Conseil général et Agence Régionale de Santé). Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement en termes de prise en charge. Il supervise l'équipe soignante, sous la responsabilité et l'autorité administratives du directeur. Il assure une bonne coordination entre les intervenants extérieurs et les soignants de l'établissement. Il veille à ce que vous bénéficiez des soins (y compris urgents) que votre état de santé nécessite, tout au long de votre séjour, même s'il ne prescrit aucun acte médical. Ses horaires de présence dans l'établissement vous seront communiqués. Vous avez par ailleurs l'entière liberté de garder votre médecin traitant ou de choisir un des médecins traitants ayant signé une convention avec l'établissement.

Pédicure et podologue peuvent également venir vous prodiguer leurs soins sur place qui seront alors à votre charge. Un dentiste assure également des consultations de dépistage. Toutefois, pour maintenir un lien social, ces rendez-vous seront prioritairement proposés à l'extérieur.

Afin de garantir une continuité de soins et de proposer aux personnes accueillies une prise en charge spécifique et adaptée, l'établissement collabore avec les acteurs de santé du secteur comme le Centre médical de l'Argentière situé sur le même site géographique. Il s'inscrit également dans les réseaux départementaux d'accompagnement des personnes cérébrolésées du Rhône et de la Loire et dans le réseau régional.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre chambre lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE

Une visite de pré-admission est obligatoire. Elle s'effectue en présence du directeur, du médecin, de l'éducatrice spécialisée et du cadre intermédiaire. Une période préalable en hébergement temporaire de 6 semaines validera l'admission ultérieure en hébergement permanent. Les formalités administratives vont permettre la prise en charge partielle ou totale des frais du résident. Le foyer d'accueil médicalisé *L'Orgeole* est un établissement habilité à l'aide sociale, et toute entrée ne peut être faite qu'après l'obtention d'une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Le jour de l'entrée, les documents administratifs nécessaires sont les suivants :

- une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ;
- une photo d'identité ;
- une copie de la carte d'immatriculation à un régime d'assurance maladie ;
- une copie de la carte d'affiliation à une mutuelle et/ou à une caisse complémentaire ;
- en cas de tutelle, curatelle, ou sauvegarde de justice, une copie du jugement ;
- la photocopie de la notification MDPH avec orientation FAM.

Il est également important d'apporter les documents médicaux en votre possession :

- vos ordonnances et votre traitement pour 48 heures ;
- votre carnet de santé ;
- votre carte de groupe sanguin ;
- vos examens radiologiques.

En fonction de votre santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'allocation logement social (ALS) ;
- la prestation de compensation du handicap en établissement (PCH).

L'assistant de service social se tient à votre disposition ou à celle de votre entourage pour vous renseigner sur les aides auxquelles vous avez droit.

UNE ÉQUIPE À L'ÉCOUTE

Pour vous, le service administratif est ouvert de 8h30 à 13h et de 14h à 17h sauf samedi et dimanche et jours fériés.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **Conseil de la Vie Sociale** qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées dans le salon des familles).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de faire part de vos attentes, vos besoins et vos aspirations.

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, il vous est remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, et le règlement de fonctionnement de l'établissement. Vous pouvez faire appel, en vue de défendre vos droits, à une personne qualifiée. Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : le 3977.

Accès à vos données personnelles informatisées

- Vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de vos données nominatives.
- Vous avez le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent sur demande adressée aux personnels habilités.



Moyens d'accès : Transports en commun : ligne régulière 42 « L'Arbresle - Aveize Centre Médical » ou « Marcy l'Étoile - Aveize Centre Médical » - Ligne express 2Ex « Lyon Gorge de Loup - Chazelles sur Lyon » puis transport à la demande (à réserver préalablement au 0800 869 869).

L'Orgeole **Foyer d'accueil médicalisé**

Lieu-dit L'Argentière – 69610 Aveize
Téléphone : 04 74 26 41 41 – Fax : 04 74 26 42 87
Courriel : lorgeole@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, est reconnue d'utilité publique. Son objet d'intérêt général est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 117 établissements et près de 6 375 salariés, la Fondation est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.



fondationpartageetvie.org